

Conseil National de la Mer et des Littoraux

Ça y est : c'est un tsunami qui s'annonce !

Nous publions dans notre précédent numéro la réaction de Jean Kiffer, Président de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France à la découverte de la composition du Conseil National de la Mer et des Littoraux, dans lequel on a "omis", une fois encore, après les précédents du Grenelle, du C.E.S.E., des C.E.S.E.R., de faire figurer le moindre représentant des mondes de la chasse et de la pêche dans cette structure décisionnelle importante, alors que les écologistes s'y taillent une fois de plus la part du lion. De quoi nous donner à tous l'envie de chasser le grand fauve !...

La F.N.P.F. et la Fédération Nationale des Chasseurs viennent de réagir d'un commun accord sous la forme du communiqué conjoint qui suit.

Ce nouveau témoignage de la solidarité des pêcheurs et des chasseurs ne peut que conduire le M.E.D.D.T.L. à reconsidérer la composition du C.N.M.L., car c'est la France rurale, une France active, dynamique, passionnée, engagée dans la préservation des milieux et la gestion de la faune plus que quiconque d'autre qui s'exprime ici...

Par ailleurs, Claude Roustan, Président de la F.N.P.F., nous a fait l'amitié d'une réaction personnelle à cette nouvelle bévée du ministère.

Voici son coup de gueule !

"En tant que Président de la F.N.P.F., je m'insurge contre le fait que la Pêche Associative Française soit absente des nominations au Conseil National de la Mer et des Littoraux.

Agréées au titre de la Protection de l'Environnement, les fédérations de pêche sont éminemment concernées par les eaux littorales, notamment au titre de la gestion des espèces amphihalines.

Les ignorer une fois de plus au profit des représentants de l'Association Robin des Bois, de Surfrider,



Claude Roustan.

Photo R.L.

de l'UICN, de WWF, de la LPO, du ROC est un non sens voire même une offense.

Ces associations, malgré, «pour certaines», la qualité de leur action sur le terrain, n'ont pas à revendiquer le monopole de la nature.

Le Gouvernement ne peut, d'une part nous investir de missions de service public et d'intérêt général en matière de protection de l'environnement et, d'autre part, nous ignorer d'une façon aussi méprisable des organismes en charge de la gouvernance de la nature.

Nous saurons en tirer toutes les conséquences."

Claude Roustan

Président de la F.N.P.F.

Communiqué commun F.N.P.F./F.N.C.

Mer et littoral : Pêcheurs et Chasseurs encore écartés de la Gouvernance Nature

Les Fédérations de Pêche et de Chasse qui, à elles seules, représentent plus de trois millions d'acteurs de la nature et sont délégataires de missions de service public, sont encore une fois absentes des nomi-

nations au Conseil National de la Mer et des Littoraux.

L'arrêté publié au Journal Officiel du 22 septembre 2011, sous la double signature de la Ministre de l'Ecologie et du Ministre de l'Agriculture, ne leur accorde pas même un siège de suppléant.

Déjà écartées du Comité National du Développement durable, oubliées dans l'Atlas de la Biodiversité Communale, ignorées par l'ATEN (Atelier Technique des Espaces Naturels), alors que ces Fédérations emploient plus de 2.000 professionnels spécialistes des milieux naturels, voilà désormais qu'elles se trouvent éliminées du Conseil National de la Mer et des Littoraux.

Pourtant, l'ensemble des Fédérations qui composent ces deux grands réseaux est agréé au titre de la protection de l'environnement et agit en permanence sur le littoral français.

Cela n'a pas empêché les deux ministres signataires, Nathalie Kosciusko-Morizet et Bruno Le Maire d'écartier les chasseurs et les pêcheurs au profit des représentants de l'Association Robin des Bois, de Surfrider, de l'UICN, du WWF, de la LPO et de la ligue ROC.

Entre les subventions versées à flux constants à ces associations et le monopole dont elles bénéficient avec des sièges réservés dans toutes les instances en charge de la Gouvernance de la nature, on peut s'interroger sur la finalité de cette démarche.

Depuis plus de 10 ans, le Parlement vote, à la quasi unanimité, des lois qui confortent le rôle des pêcheurs et des chasseurs dans la défense de la biodiversité.

Malgré cela, le Gouvernement s'applique encore, en 2011, à faire le contraire de ce que la loi impose, pour

Polémique

faire plaisir à ceux qui revendiquent de façon choquante un monopole sur la nature.

Le monde associatif de la chasse et de la pêche qui représente près de 100.000 associations est prêt à se mobiliser pour que cesse cette mise à l'écart de leurs représentants.

(N.D.L.R. : chasseurs et pêcheurs dans la rue côte à côte ? Voilà qui constituerait une première et qui exprimerait enfin le ras-le-bol général ressenti par un nombre grandissant de Français vis-à-vis du monopole d'associations écolos précheuses d'apocalypse qui ont beaucoup de gueule pour revendiquer, stigmatiser, mais qui n'agissent que peu ou pas du tout sur le terrain. **R.L.**)

C.P.N.T. aussi !

C.P.N.T. vient de réagir également sous la forme d'un communiqué co-signé par son Président, Frédéric Nihous et par Fabrice Gosselin, responsable "Mer et Littoral" au sein du Mouvement de la Ruralité.

Cette nouvelle affaire reflète une fois de plus le mépris officiel en lequel on tient à la fois chasseurs et pêcheurs dans ce pays. Elle promet cependant de faire quelques vagues, voire de soulever une forte houle et peut-être même un tsunami de mécontentement. Ce serait mérité car nous attendons de savoir ce que des organisations auxquelles on a ouvert les portes du C.N.M.L. investissent dans les milieux naturels, alors que chasseurs et pêcheurs y consacrent chaque année des millions d'euros sur leurs propres deniers, sans bénéficier des mêmes subventions que ces associations écolos, choyées et gavées d'argent public !

Il nous semble urgent que nous exigions des politiques qu'ils confrontent les associations écologistes à une obligation de transparence et qu'ils ne leur accordent des places dans les différentes structures qu'au prorata de leur réelle représentativité.

Que des associations réunissant quelques poignées d'adhérents supplantent celles qui en comptent environ un million et demi (les chasseurs) et 3 ou 4 millions (les pêcheurs en eau douce + les pêcheurs en mer) nous semble tout bonnement scandaleux.

Va-t-il falloir qu'un jour les lésés fassent la démonstration de leur force pour obtenir un juste rééquilibrage ? C'est ce qui pourrait se passer, si on lit attentivement le communiqué commun de la F.N.C. et de la F.N.P.F..

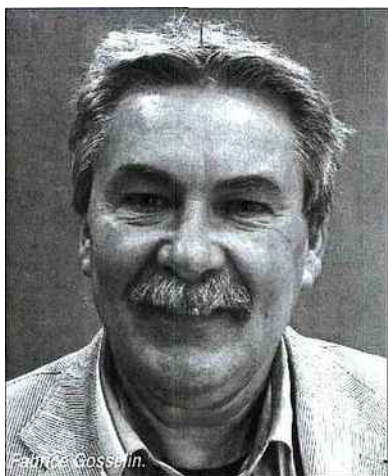
En plus, une association de moins de 10.000 membres au national - nous pensons que c'est un minimum acceptable - ne devrait mériter aucune attention ni aucun représentant où que ce soit.

Il va falloir fixer ainsi un seuil en-dessous duquel certains ne pourraient obtenir aucune représentation ni subvention. Dans un pays de plus de 60 millions d'habitants, mais aussi et surtout financièrement exsangue après des décennies durant lesquelles les politiques ont dilapidé les richesses de la Nation, cela semblerait tout à fait logique... On ne peut plus se

permettre de financer des forts en gueule mais faibles en actions... Et nous avons notre mot à dire puisque c'est notre argent qui a servi à cela jusqu'ici... ! **R.L.**

Le communiqué de C.P.N.T.

Un Conseil National de la Mer et des Littoraux bien peu démocratique et républicain !



Une décision dévastatrice pour les chasseurs et les pêcheurs vient d'être prise par le Ministère de l'écologie : ils ne feront pas partie du futur Conseil National de la Mer et des Littoraux, chargé de développer un système de gestion de l'environnement marin permettant l'évaluation des ressources marines.

Pourtant, la mer représente une zone économique importante utilisée pour de nombreuses activités anthropiques telles que le tourisme et les loisirs de nature, les ports internationaux et le fret ainsi que l'exploitation des ressources vivantes. On a beau ne pas vouloir verser dans le discours convenu ou moralisateur, il est des décisions qui sont ressenties comme de véritables insultes faites aux représentants des chasseurs et des pêcheurs !

Dans tous les cas, ce dossier du CNML sera un cadeau empoisonné sur le plan politique pour 2012, et "NKM" devra démêler seule le sac de nœuds légué par son prédécesseur, à l'origine de cette création...

En fait, avec cette décision, pas grand chose de nouveau : l'écologie dogmatique a en effet toujours voulu écarter les chasseurs (ils sont usagers - payants ! - du DPM), les pêcheurs côtiers et plaisanciers (ils sont près de 2,5 millions !) et leur communication au plus grand nombre, sans doute par peur de voir se lever contre elle une exigence de justice, de liberté, d'égalité et de respect des traditions et façons de vivre dans les terroirs. Ceci alors que, curieusement, ces mêmes pouvoirs publics viennent de reconnaître (enfin !) le rôle de ces usagers, tels les chasseurs, dans la préservation de la biodiversité ainsi que leur situation d'acteurs majeurs contribuant

à l'environnement !

Alors, à l'encontre même de ces reconnaissances, et une fois de plus, cette écologie "qui tire les ficelles" entend limiter l'implication et la représentation des chasseurs et des pêcheurs, en jouant sur la manipulation. Cela avait déjà été le cas pour les désignations de membres du CESE et des CESER, consacrant la discrimination et le déséquilibre entre les écologistes contemplatifs et les écologistes acteurs de terrain que sont les usagers notamment chasseurs et pêcheurs.

On est bien loin de l'écologie rationnelle et pragmatique, respectueuse de l'Homme, que porte CPNT. C'est au contraire la consécration d'une "idéologie de l'adaptation au bourrage de crâne", développant une approche sectaire et bien antidémocratique de l'écologie, cela alors que, dans le même temps, on peut voir, de l'autre côté de la Méditerranée, l'aspiration des peuples à se libérer du joug de dictateurs... Cruel constat des dérives de l'écologie dogmatique dans nos sociétés démocratiques...

Aujourd'hui, et comme depuis très longtemps, CPNT affirme qu'il ne faut pas laisser l'environnement aux mains du dogmatisme écologique et de sa nébuleuse associative, tout comme aux bureaucrates et autres technocrates.

C'est pourquoi, il est scandaleux que, dans la création de ce CNML, ne soient pas intégrés ceux qui représentent plus de 40% de la population littorale ! Il est inadmissible et socialement injuste de les ignorer en faisant croire que les activités cynégétiques et halieutiques perturbent les équilibres des écosystèmes et la biodiversité, alors que le contraire a été affirmé et prouvé tant par les pouvoirs publics que par les experts !

Pour CPNT, la cause de l'environnement, de l'économie et de la gestion littorales, doivent se garder d'une telle discrimination et de toute tentative d'instrumentalisation des ONG car la cause de l'environnement n'a besoin ni de lutte des classes, ni de lutte des places. Il n'y a pas besoin de la promesse d'on ne sait quel "Grand Soir de la Nature" pour convaincre la population littorale et ses traditions que l'environnement appartient à tous et qu'il est un bien commun à préserver.

Rappelons que l'écologie ne pourra se faire sans et contre ceux qui la vivent au quotidien et que sans une adhésion générale à ses besoins, dans l'équilibre et le respect mutuel, rien ne pourra raisonnablement s'envisager et ce ne sont pas une uniformisation toujours plus galopante et des interdits qui se multiplient qui permettront d'améliorer les choses, car ils ne provoqueront que le rejet !

Vivement la démocratie en matière d'environnement ! Vivement une nouvelle gouvernance écologique ! Le tout sans discrimination, sans ostracisme : quelque chose de vraiment nouveau, en somme...

C'est aussi ce projet que portera CPNT à l'élection présidentielle de 2012, pour qu'enfin la démocratie et les principes républicains s'appliquent dans le domaine de l'écologie en France.

Signé **F. Nihous** et **F. Gosselin**